République Française
Mairie de Maurecourt

122/2026/VM

**ARRETE PORTANT ORGANISATION ET MESURES DE SECURITE RELATIVES AU MARCHE DE NOEL A MAURECOURT**

Le Maire de Maurecourt,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

**Vu** le Code de la sécurité intérieure ;

**Vu** la nécessité d'assurer la sécurité des personnes, la tranquillité publique et le bon déroulement du marché de Noël organisé par la commune de Maurecourt ;

**Considérant** qu'il convient, pour des raisons de sécurité et afin de garantir une circulation fluide et sécurisée des visiteurs, d'organiser le marché de Noël à l'intérieur de la cour de l'école des Tilleuls, située 2 rue Maurice Berteaux à Maurecourt ;

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité du public à l'intérieur du groupe scolaire les Tilleuls, d'interdire l'accès aux chiens et aux engins de déplacement personnel et notamment les Trottinettes et vélos ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le Marché de Noel se déroulera le dimanche 6 décembre 2026 de 10h à 18h à l'intérieur de la cour de l'établissement scolaire « Les Tilleuls » 2 rue Maurice Berteaux à Maurecourt.

**Article 2 :** Les chiens et les engins de déplacement personnel et notamment les trottinettes et vélos, ne seront pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement scolaire Les Tilleuls situé au n°2 rue Maurice Berteaux à Maurecourt.

**Article 3** : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking de la Cerisaie situé rue Maurice Berteaux **du samedi 5 décembre 2026 à 17 heures au dimanche 6 décembre 2026 à 20 heures**, Seuls les véhicules des exposants auront l'autorisation de stationner sur le parking.

*** Tout véhicule resté en stationnement interdit et réputé gênant durant cette période sera emmené** à la fourrière à la demande des autorités policières.

Les parcs de stationnement suivants seront à la disposition du public :

- rue Maurice Berteaux (derrière la boucherie Fournaise)
- N°18 rue du Maréchal Leclerc parking public situé (derrière la Brasserie Le Versus)
- Maison Georges Brassens rue Charles Lehmann
- Espace Gérard Blondeau rue Alexandre Deneufchâtel

**Article 6 :** Le Maire, Le Directeur Général des services de la Mairie, Madame la Brigadière-Cheffe Principale de Police Municipale, Monsieur Le Commissaire de police de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

MAURECOURT, le 06 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE MAURECOURT

Xavier TALON

Département des Yvelines
Arrondissement de Saint Germain en Laye - Canton de Conflans Sainte Honorine
1, rue du Maréchal Leclerc - 78780 Maurecourt - Téléphone : 01 39 70 23 20 - Courriel : accueil@ville-maurecourt.fr

Mise en ligne le : 16/10/2026 13:49 (Europe/Paris)
Collectivité : Maurecourt
https://www.ville-maurecourt.fr/documents_administratifs/83039